

**Aide-mémoire du Président – Cinquième réunion du Groupe de travail III du
Comité de la Conférence chargé du suivi de l'EEI
Mercredi 19 mars 2008
Ramalingam Parasuram, Président**

- 1) **La structure et le processus du programme et du budget:** Au début du débat, il a été noté que cette question serait également à l'ordre du jour de la Réunion conjointe avec le GT II, prévue pour le 28 mars, pendant laquelle les débats seraient axés sur le rôle des organes directeurs dans le cycle du budget. Les Membres ont généralement estimé que l'approche présentée par la Direction reflétait de façon appropriée les débats précédents des groupes de travail. Les points ci-après ont été soulevés:
- a) Association des organes directeurs au processus d'établissement des priorités dès la première année de chaque exercice;
 - b) Souplesse: Procédures d'ajustement souple des allocations de ressources pendant l'exercice biennal avec un contrôle approprié des organes directeurs afin de tenir compte de l'évolution des besoins et des besoins imprévus concernant les activités de l'Organisation;
 - c) Supervision de l'exécution: La Direction devrait faire rapport régulièrement aux organes directeurs (de préférence tous les six mois) sur les dépenses effectives et les finalités de celles-ci;
 - d) Rôle actif du Comité du programme et du Comité financier en tant que conseillers auprès du Conseil à tous les stades de l'établissement des priorités, de la programmation et du processus d'établissement du budget;
 - e) Indicateurs clairs de performance: Les objectifs stratégiques, de même que les résultats à l'échelle de l'Organisation, devraient comporter des sous-objectifs quantifiables. Les participants ont encore insisté sur l'importance de l'établissement de rapports sur les résultats aux organes directeurs par l'intermédiaire du Rapport sur l'exécution du programme et de l'évaluation indépendante ;
 - f) Ressources extrabudgétaires:
 - i) Incorporation de réunions d'information et d'annonces de contribution dans le cycle du programme et du budget;
 - ii) Distinction claire entre les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires dans les documents du programme et du budget et indication des activités pour lesquelles des ressources extrabudgétaires étaient assurées et de celles pour lesquelles des ressources extrabudgétaires étaient recherchées.
 - g) Distinction claire entre le budget administratif et le budget du programme de l'Organisation;
 - h) Participation active des bureaux décentralisés aux processus du secrétariat interne pour l'élaboration de propositions aux organes directeurs relatives aux priorités, programmes et budgets.
- 2) **Systèmes financiers et normes:** Les membres ont apprécié les présentations riches en informations faites par la Direction sur cette série complexe de questions et ils ont demandé des éclaircissements sur divers aspects. Le Groupe de travail a constaté avec satisfaction que la Direction avançait dans la direction donnée par les recommandations de l'EEI, lesquelles, le plus souvent, confirmaient les lignes de conduite déjà appliquées. Les membres se sont félicités du dialogue permanent avec le Comité financier au sujet de l'évolution de la situation et ils ont souligné l'importance de l'examen détaillé systématique et de l'étude proposée d'évaluation des risques à l'échelle de l'Organisation.

La Direction a été invitée à présenter à une date ultérieure au Groupe de travail un échéancier des réalisations auxquelles doit aboutir la préparation de la Conférence extraordinaire de novembre 2008 et de ce que l'on peut attendre après cette date.

- 3) **Arriérés de contributions et paiements tardifs:** Conformément à la Résolution 13/2007 de la Conférence, le Comité financier examinera cette question à sa prochaine session en mai. Lors des débats, certains Membres ont confirmé leurs positions, exprimées précédemment au sein du Groupe de travail, notamment les éléments suivants:
 - a) L'état des paiements des pays à la FAO devrait figurer en bonne place sur le site web de l'Organisation;
 - b) Les dispositions actuelles relatives à la perte des droits de vote devraient être appliquées rigoureusement;
 - c) Les propositions de l'EEI relatives au refus de l'aide au titre du PCT et du recrutement de personnel de pays redevables d'arriérés de contributions n'étaient pas souhaitables.

- 4) Les Membres ont estimé que les incitations au paiement ponctuel pourraient être examinées plus à fond. Les diverses propositions d'amélioration étaient notamment les suivantes:
 - a) échéancier de paiement afin d'assurer des revenus plus réguliers et de réduire la nécessité d'emprunter;
 - b) perception d'intérêts sur les paiements tardifs;
 - c) autorisation des paiements en monnaie locale;
 - d) examen des arriérés de contributions pour voir s'il s'agissait de créances irrécouvrables.

- 5) Le Groupe de travail a décidé d'examiner ses conclusions relatives à cette question à la lumière des débats qui auront lieu en mai au sein du Comité financier.